

L'autorité pour délivrer des licences de loterie est établie à l'alinéa 207(1)b) du Code criminel du Canada, qui précise qu'une licence peut être délivrée à un organisme de charité ou à un organisme religieux si le produit de la loterie est utilisé à des fins caritatives ou religieuses.

Veillez envoyer la présente demande **au moins deux semaines avant la date à laquelle débute la publicité pour le bingo** ou à laquelle le bingo a lieu.

Le numéro de la licence doit être indiqué dans toutes les annonces publicitaires relatives au bingo.

1. RENSEIGNEMENTS SUR L'ORGANISME

Nom de l'organisme : _____

Adresse : _____

_____ Code postal : _____

Nom du responsable¹ de l'organisation du bingo : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Expédiez la licence par la poste ou Je passerai prendre la licence

Votre organisme est-il inscrit auprès d'Entreprises, associations et coopératives? Oui ou Non

Tous les organismes **qui soumettent une demande pour la première fois** doivent remplir un questionnaire visant à déterminer leur statut d'organisme de charité aux fins de la délivrance d'une licence.

Pour obtenir un exemplaire du questionnaire, veuillez communiquer avec la Direction de l'accréditation professionnelle et des affaires réglementaires.

Toutes les recettes doivent être déposées dans le compte bancaire de l'organisme et toutes les sorties de fonds, y compris le paiement de toutes les dépenses, doivent être effectuées à partir de ce compte.

Institution financière : _____ Numéro du compte bancaire: _____

2. TYPES DE BINGO

- Activité unique Série d'activités
Nombre de bingos – veuillez joindre la liste des dates
- Mini-bingo géant ou bingo géant

Les renseignements personnels fournis dans le présent formulaire sont recueillis en vertu de la *Loi sur les licences de loteries* et seront utilisés à des fins d'administration de cette *Loi*. Pour de plus amples renseignements, communiquez avec le registraire des loteries, au 867-667-5111 ou, sans frais au Yukon, au 1-800-661-0408, poste 5111.

3. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES SUR L'ACTIVITÉ

Date(s) : _____

Heure du début : _____

Heure de la fin : _____

Endroit : _____

Prix des cartes : Jeu de 6 : _____ \$ Jeu de 9 : _____ \$ Jeu de 12 : _____ \$ Jeu de 15 : _____ \$

Autres : _____ \$ Cartes de joueurs hâtifs : _____ \$ Cartes Bonanza : _____ \$

Achat minimum requis? NON OUI – l'achat minimum est de _____

4. ESTIMATION DES FRAIS ENGAGÉS POUR TENIR LE BINGO :

Frais de location : _____

Fournitures : _____

Publicité : _____

Coût des lots (parties régulières) : _____

5. UTILISATION PROPOSÉE DES RECETTES DE L'ACTIVITÉ

Le produit du bingo doit être utilisé à des fins caritatives ou religieuses en vue de favoriser la mise en oeuvre d'un programme ou d'une activité qui servira les intérêts de la communauté dans son ensemble. Veuillez donner le plus de détails possible. Si les recettes du bingo sont utilisées pour financer un déplacement, vous devez joindre le formulaire d'itinéraire de déplacement dûment rempli.

(Vous devez conserver toutes les pièces justificatives aux fins de vérification.)

Remarque : les recettes ne peuvent être utilisées pour des programmes financés par le gouvernement tels que les subventions. S'il existe des conditions encadrant l'utilisation de ces subventions gouvernementales, veuillez fournir avec votre demande la documentation pertinente à ce sujet aux fins de vérification.

6. LISTE DE VÉRIFICATION

Toutes les demandes doivent être accompagnées des éléments suivants :

- Droits de licence (10 \$ par bingo)
- Copie de la motion autorisant la demande
- Règles du jeu de bingo (y compris celles relatives aux joueurs hâtifs et au Bonanza)
- Tableau des parties et des lots offerts, y compris l'heure des entractes et de l'attribution des prix de présence
- Copie du contrat de location
- Formulaire d'itinéraire de déplacement – obligatoire si les recettes du bingo servent à financer un déplacement (*formulaire disponible en ligne*)
- Garantie de paiement des lots requise, si la valeur totale des lots de chaque bingo dépasse 5 000 \$ (formulaire de garantie par une personne responsable ou par un établissement bancaire disponible en ligne)

Si la licence vise un bingo générant des recettes brutes dépassant 10 000 \$ et pour lequel on a choisi de retenir les services d'un comptable :

- Joindre le formulaire « Déclaration relative au choix d'un comptable »

Nous, les soussignés président et trésorier, déclarons que les renseignements et les documents fournis dans les présentes sont exacts et que nous avons été autorisés à faire cette demande au nom de l'organisme.

Président (en lettres détachées)		Trésorier (en lettres détachées)	
Signature		Signature	
Téléphone (domicile)	Téléphone (bureau)	Téléphone (domicile)	Téléphone (bureau)

Remarque importante : La Direction de l'accréditation professionnelle et des affaires réglementaires **N'ACCEPTE PAS** de paiement par courriel ou par télécopieur.

Veillez libeller votre chèque à l'ordre du « Gouvernement du Yukon » ou remplir le formulaire de paiement par carte de crédit YG5924, au : <http://www.gov.yk.ca/fr/forms/cs.html#cs1>.

Veillez faire parvenir votre dossier accompagné des droits réglementaires à :

Par la poste :
Direction de l'accréditation professionnelle et des affaires réglementaires, C-5
C.P. 2703,
Whitehorse (Yukon)
Y1A 2C6

Ou
Par messagerie ou en personne :
Direction de l'accréditation professionnelle et des affaires réglementaires, C-5
C.P. 2703,
Whitehorse (Yukon)
Y1A 2N1

Si vous avez des questions, communiquez avec la Direction de l'accréditation professionnelle et des affaires réglementaires par téléphone au 867-667-5111, par télécopieur 867-667-3609 ou par courriel à PLRA@gov.yk.ca.